
DIRECTION GENERALE DU BUDGET

DIRECTION REGIONALE DU BUDGET

NIORO

CONTRAT N° 017/DRMP-DSP-2024

Passé conformément à l'Arrêté n° 3721/MEF-SG du 22 octobre 2015, modifié par l'Arrêté n° 2020-1560/MEF-SG du 22 avril 2020, fixant les modalités d'application du Décret n° 2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015, portant code des marchés publics et des délégations de service public.

APPROUVE LE 02 JUILLET 2024

NOTIFIE LE 31 Juillet 2024

OBJET : LIVRAISON DE TABLE-BANCS POUR LE COMPTE DE L'ACADEMIE D'ENSEIGNEMENT DE NIORO

TITULAIRE : GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE DAOUDAMA

RC : MA.KAY.2012.C.125 - NIF : 011009682D - Adresse : KAYES LIBERTE - REGION DE KAYES - MALI

MONTANT DU MARCHÉ : 14 242 600 FRANCS CFA TTC

DÉLAI D'EXECUTION : 15 JOURS

FINANCEMENT : BUDGET D'ETAT

EXERCICE : 2024

CHAPITRE : 22-3-2000-0527-005-016000

SECTION : 911/911

PROGRAMME : 410/2.041

NATURE : 60-6-9-03

3/our 12 070 000 = 362 100 FCFA
Enregistré au Service des Impôts

Enregistrement et Timbres
Gao Le..., 12-08-2024
Vol Fol
N° Borderai du 12-08-2024
Reçu. Tresor. Cent. Accante, dans mille cent francs
Le Receveur des Impôts (362 100) FCFA



— 252 — **DÉNALTÉS DE RETARD**

ARTICLE 8.1 En cas de retard dans la livraison des fournitures ou dans la prestation des services, le titulaire sera passible d'une pénalité par jour de retard fixé à un cinquième 1/5000^{ème} du montant du marché initial éventuellement modifié ou complété par les avenants intervenus. Il n'est pas prévu de prime pour exécution anticipée de l'objet du marché.

ARTICLE 9. RESILIATION

Le présent contrat pourra être résilié dans les conditions prévues à l'article 131 du code des marchés publics.

ARTICLE 10. LITIGE

Le règlement des litiges se fera dans les conditions prévues aux articles 119 à 124 du code des marchés publics.

Article 11. APPROBATION DU CONTRAI

Le présent contrat relatif à la livraison de table-bancs pour le compte de l'Académie d'Enseignement de Nioro, conclu entre le Directeur Régional du Budget de Nioro et « **GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE DAOUDAMA** », passé par demande de renseignement et de prix à compétition restreinte (DRPCR), pour un montant de **QUATORZE MILLIONS DEUX CENT QUARANTE DEUX MILLE SIX CENT (14 242 600) francs CFA toutes taxes comprises**, financé par le Budget Régional, Exercice 2024 à hauteur de 100%, Chapitre 22-3-2000-0527-005-016000, Nature 60-6-9-03, pour un délai d'exécution de quinze (15) jours, ne sera définitif qu'après approbation de l'Autorité contractante.

Lu et accepté par,
LE FOURNISSEUR

LE DIRECTEUR REGIONAL DU BUDGET Conclu par

Niort, le 02 juillet 2024

Visé par,
LE CONTRÔLEUR FINANCIER,
CONTRÔLE FINANCIER,
Nipro, le 30.11.2024,
REPUBLIQUE DU MALI

Approuvé par,
LE DIRECTEUR D'ACADEMIE D'ENSEIGNEMENT
Le Directeur
Le 20 juillet 2024
Nioro, le 02 juillet 2024
de Niato

GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE « DAOUDAMA »

**COMMERCE GENERAL
PRESTATIONS DE SERVICE
ENTRETIEN DES BATIMENTS
HYGIENE & ASSAINISSEMENT**

AUTRES OUVRAGES

NIF : 011009682D - RCCM : MA.KAY.2012.C.125

Numéro compte : ML102 04011 032422302001-18 B.M.S. S.A.

Quartier LIBERTE – REGION DE KAYES - MALI

Tél. : 76 41 71 33

ACTE D'ENGAGEMENT

A Monsieur le Directeur Régional du Budget de Nioro

Je soussigné Madame Diallo Fatoumata SANGARE, agissant au nom et pour le propre compte du « GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE DAOUDAMA », inscrit au registre du commerce sous le N° MA.KAY.2012.C.125

Numéro d'Identification Fiscale (NIF) : 011009682D

Faisant élection domicile à Kayes – Mali

Après avoir examiné toutes les clauses du contrat, et apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la livraison de table-bancs pour le compte de l'Académie d'Enseignement de Nioro, me soumets et m'engage à exécuter le contrat conformément à ses clauses pour la somme ferme et non révisable de : QUATORZE MILLIONS DEUX CENT QUARANTE DEUX MILLE SIX CENT (14 242 600) francs CFA Toutes Taxes Comprises (TTC).

Je m'engage à exécuter les prestations conformément aux clauses à compter de la date de la notification du contrat.

Je garantis l'Administration contre toute poursuite éventuelle pouvant résulter de l'application de procédés couverts par des brevets d'invention.

Les sommes qui me seront dues pour l'exécution du présent contrat feront l'objet de virement au compte bancaire N° : ML102 04011 032422302001-18 ouvert au nom du « GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE DAOUDAMA » à la BANQUE MALIENNE DE SOLIDARITE (B.M.S.) S.A. selon les modalités ci-après :

- 100% après prestation**

**Nioro, le 02 juillet 2024
Le Fournisseur**


DAOUDAMA
Le Gérant
Tél: 65 77 77